

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN54

présenté par
M. Marilossian

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 296, insérer l'alinéa suivant : « Si les études concernant la réalisation d'un nouveau porte-avions montrent l'intérêt économique et stratégique d'un format à deux porte-avions, afin d'assurer la permanence opérationnelle, il est proposé de réaffecter le budget destiné au dernier arrêt technique majeur du *Charles de Gaulle* au financement des nouveaux porte-avions. Ce budget permettrait de financer la part substantielle d'un second porte-avions, parallèlement à la construction et au lancement du successeur du *Charles de Gaulle*. Un tel calendrier permettrait de réaliser un tuilage pertinent entre les différentes générations de bâtiments de type porte-avions et de renforcer à long terme la permanence opérationnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017 l'affirme clairement : « Le maintien de la supériorité aéromaritime implique de préparer le renouvellement du groupe aéronaval ».

Le porte-avions est le seul outil militaire permettant à l'autorité politique de disposer à tout moment d'une capacité souveraine et autonome de projection de forces et de puissance.

En effet, de 1963 à 1997, la France a disposé de deux porte-avions : le *Clemenceau* (1961-1997) et le *Foch* (1963-2000). Ce dispositif a démontré dans le passé son intérêt stratégique et son efficacité opérationnelle sur de nombreux théâtres d'opération (Djibouti, Liban, ex-Yougoslavie, etc.).

L'économie d'un dernier arrêt technique majeur du *Charles de Gaulle* permettrait de financer un nouveau porte-avions qui, peu après le lancement du successeur du *Charles de Gaulle*, renforcerait durablement la permanence opérationnelle.